

Le projet Education aux Médias (EAM) 2008-2010 en lien avec les propositions de l'IGEN

A - Mobilisation du personnel d'encadrement

<p>Monsieur le Recteur annonce l'expérimentation bordelaise et présente les dispositifs mis en place lors des réunions de rentrée aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ IA-DSDEN ✓ Corps d'inspection ✓ Chefs d'établissement <p>« Nécessité de mettre en place des conditions favorables et incitatives pour que se développent des pratiques d'éducation aux médias ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Proposition 1 de l'IGEN : réaffirmer au plus haut niveau les principes généraux, les enjeux et les objectifs d'une éducation aux médias dans le cadre de l'école : en clarifier la définition, en rappeler l'obligation et en circonscrire le champ.</i>
--	---

B - La création d'un réseau de professeurs référents en EAM

<p>Envoi d'un courrier aux chefs d'établissement de l'Académie leur demandant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'identifier dans l'établissement un binôme référent en éducation aux médias (documentaliste /professeur de discipline) <p>Le CLEMI académique constituera par ailleurs un réseau de 25 formateurs de ZAP en Education aux Médias. Ceux-ci bénéficieront de 3 à 5 jours de formation en 2008-2009 et suivront deux projets médias dans l'année pour assurer deux formations sur leur ZAP en 2009-2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Proposition 5 : Désigner un référent de l'éducation aux médias dans chaque établissement et faire apparaître dans le projet d'établissement toute initiative relative à ce champ d'apprentissage.</i>
--	--

C - Proposer une offre de formation

<p>Formation du personnel d'encadrement dans le cadre de la formation continue des chefs d'établissement sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mieux connaître les médias pour mieux communiquer avec eux (13 et 14 novembre 2008 à l'IJBA) ✓ Les pratiques médiatiques et l'expression des jeunes dans le cadre scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Proposition 7 : Développer prioritairement la formation, notamment celle des cadres et des professeurs référents ; prévoir une sensibilisation de tous les professeurs stagiaires au niveau de la formation initiale.</i>
--	--

<p>Formation des 25 formateurs de ZAP dans le cadre d'un stage à public désigné de 3 à 5 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau 1 pour les professeurs qui débutent (5 jours) ✓ Niveau 2 pour ceux qui sont déjà engagés ✓ dans des projets média(s) et qui connaissent le CLEMI (3 jours) <p>Formation des journalistes au système éducatif proposée à l'Institut de Journalisme de Bordeaux Aquitaine dans le cadre de la formation initiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation de l'académie et des enjeux du système éducatif ✓ Visite d'établissements <p>Formation aux médias pour des enseignants assurée par les journalistes de l'IJBA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Proposition 6 : Mettre l'accent sur la pratique en s'appuyant sur des partenaires professionnels et/ou en amplifiant les partenariats existants avec les médias.</i>
---	---

D - Création d'un nouveau dispositif : les classes à PEM

<p>Création de cinq classes à Projet Education aux Médias (PEM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une par département travaillant sur un ou plusieurs médias (en collège en 2008-2009). ➤ Enseignement disciplinaire, transdisciplinaire, cours ou atelier en lien avec le projet d'établissement et validé par le CA. ➤ Protocole de suivi et d'évaluation assuré par le CLEMI sur l'année. ➤ Moyens : 1HSA (36 HSE) par classe pour l'enseignant impliqué. Crédits de fonctionnement (500 euros maximum attribués en fonction de la nature du projet) ➤ Possibilité de faire intervenir un professionnel auprès des élèves (journaliste validé par le CLEMI) ➤ Courrier du Recteur aux cinq chefs d'établissement concernés sous-couvert des IA-DSDEN. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Proposition 2 : Ne pas faire de l'éducation aux médias une discipline mais une voie «transversante» des disciplines fondamentales</i> ○ <i>Proposition 4 : Réserver un temps et/ou un espace bien identifié pour cet enseignement, au moins pendant les années collège.</i> ○ <i>Proposition 6 : Mettre l'accent sur la pratique en s'appuyant sur des partenaires professionnels et/ou en amplifiant les partenariats existants.</i>
---	--

Liste Classes à PEM

Dépt	Etablissement	Nombre d'élèves impliqués	Thème spécifique
24	Collège des Trois Vallées Route de Peyrefond 24 380 VERGT	24 élèves de 4ème	Reportage télévisé dans le cadre d'un atelier hebdomadaire
33	Collège Léonard de Vinci Avenue du lycée - BP 90 33 160 SAINT-AUBIN-DU-MÉDOC	28 élèves de 3ème	Télévision, radio, presse écrite et Internet.
40	Collège François Truffaut 443, rue de Gascogne 40 390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	25 élèves de 3ème	Analyse des médias et création d'un cyberjournal
47	Collège de La Plaine Rue des Cerisiers - BP 22 47 230 LAVARDAC	24 élèves de 4ème	Education à la citoyenneté grâce à la presse écrite et la vidéo
64	Collège Albert Camus 18bis, avenue Ste Croix 64100 BAYONNE	15 élèves de 4ème	Presse écrite, radio, télévision

S'ajoutent aux classes à PEM, des classes dont le projet d'éducation aux médias est en lien avec les deux thématiques du fonds d'incitation académique (FIA) : Lutte contre le décrochage scolaire
Evaluation par compétences

(Projets Innovations et expérimentations).

Dépt	Etablissement		Thème spécifique
47	Collège Germillac TONNEINS	Expérimentation	Option découverte des médias en classe de 4 ^{ème} (Lutte contre le décrochage scolaire)
33	Collège Saint-André BORDEAUX	Expérimentation	Classe-Média 6ème (évaluation par compétences)
33	Collège Albert Camus EYSINES	Innovation	Classe-Média 4ème (Lutte contre le décrochage scolaire)
33	Lycée des Graves GRADIGNAN	Innovation	Presse scientifique en 1 ^{ère} S
64	Lycée BARTHOU PAU	Innovation	Enseignement des langues vivantes avec les ressources multimédia

D - Les ressources pédagogiques

<p>Une enquête sous forme de questionnaire émanant de l'IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire permettra d'identifier les abonnements presse dont disposent les CDI de collège.</p> <p>Dans les lycées, la présence de la presse écrite est soutenue par le partenariat du CLEMI avec le Conseil régional d'Aquitaine sur les Kiosques d'Aquitaine.</p> <p>Partenariat renforcé avec le CRDP d'Aquitaine en particulier sur les ressources à mettre à disposition des professeurs référents (Mise en ligne de l'ouvrage parcours médias au collège en prévision)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Proposition 9 : Faciliter l'acquisition, la distribution de journaux, de magazines d'information, et l'usage pédagogique de différents supports en nombre suffisant pour la pratique de l'éducation aux médias en milieu scolaire.</i>
---	---

F - Les autres propositions ...

Un référentiel de compétences pourra être proposé sur les classes à PEM et Innovations/Expérimentation uniquement (classes de collège en particulier).

La coordonnatrice académique est nommée Déléguée Académique à l'Éducation aux Médias d'Information (DAEMI).

- *Proposition 3* : Elaborer un référentiel de compétences permettant une progressivité de l'école au lycée et une évaluation à l'intérieur des disciplines.
- *Proposition 12* : Stabiliser le statut des correspondants académiques du CLEMI auprès des recteurs, afin de leur donner la légitimité nécessaire à l'animation des réseaux pédagogiques